

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 26 JANVIER 2017 À 20h16**

**PROCES-VERBAL N° 340**

<b>Présents</b>	Mmes Laure BOVY, Sophie DUGERDIL, Émilienne HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, présidente, Marianne LEUPPI-COLLET, Marie-Thérèse PYTHOUD, Murielle RAMU et Alix RIVOIRE, MM. José GUERREIRO, Benjamin JOLISSAINT, David MONNARD, José PEDROSA, François POTTU, Philippe VASEY et Pierre VUISOZ.
<b>Excusés</b>	
<b>Assistent à la séance</b>	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2016
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
- 4a. Rapport de la commission « communications » du 20 décembre 2016
- 4b. Rapport de la commission « bâtiments » du 17 janvier 2017
5. Résolution : Auberge de Dardagny
6. Délibérations
  - a) Crédit d'étude pour la réfection du stade du Moulin de La Plaine
  - b) Cautionnement solidaire pour la crèche de La Plaine
  - c) Modification des statuts du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin
7. Organisation du concours d'architecture pour la réfection du stade du Moulin
8. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG
9. Point de situation sur les dossiers en cours
10. Propositions individuelles

**Mme Jaquier**, présidente, ouvre la séance.

**1. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2016**

M. Guerreiro signale une coquille dans son intervention en page 1746 : « [...] faire un bâtiment qui *servira* à la jeunesse [...] ».

M. Vasey apporte une correction à son intervention en page 1746. En effet, il n'y avait pas une autre estimation à Fr. 800.- le m<sup>3</sup>. Il fallait dire que « *Quant à l'estimation initiale, elle était basée sur un prix à Fr. 800.- le m<sup>3</sup>* ».

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

- **Mme Jaquier** signale que la 42<sup>e</sup> course pédestre à travers le coteau se déroulera le 29 avril 2017 à Bernex. Le départ pour la catégorie des conseillers municipaux aura lieu à 16h15. Les conseillers municipaux peuvent s'inscrire à la Mairie.

Mme Zoller fait remarquer que le IAM Challenge se déroulera le même jour.

### 3. Communications et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** adresse ses bons vœux pour 2017 aux conseillers municipaux et à leur famille. Il les remercie également pour la parfaite organisation de la manifestation de samedi. La Mairie a reçu de nombreuses félicitations, notamment pour les animations.
- Les travaux des CFF doivent normalement commencer en septembre 2018. Cela dépendait d'un jugement d'évacuation pour les deux personnes occupant des locaux qui a maintenant été rendu. Les travaux devraient durer deux à trois ans.
- Une séance a eu lieu hier soir avec les propriétaires de parcelles à La Plaine (30 sur 96 sont venus), concernant les canalisations. Ils recevront un procès-verbal et le règlement de la commune. Il faut savoir qu'ils ont l'obligation de se mettre aux normes.
- **Mme Zoller** souhaite également ses meilleurs vœux aux conseillers municipaux.
- La réception des locaux de la crèche de l'Ô Vive a eu lieu le 22 décembre 2016 et le bail sera signé au mois de février pour un début de bail au 1<sup>er</sup> avril 2017. Il sera possible d'avoir les clés un peu avant pour réaliser les travaux nécessaires. Les offres d'emplois pour les éducatrices et les ASE ont été publiées dans la *Tribune de Genève* d'hier. Vu qu'elles étaient déjà disponibles sur les sites Internet, de nombreuses candidatures sont déjà arrivées. Les inscriptions pour la crèche sont également ouvertes. **Mme Zoller** signale que la situation est déjà problématique pour Russin puisque ce sont une majorité de bébés qui sont inscrits alors que, au prorata, il ne devrait pas y avoir qu'une place bébé pour cette commune. De plus, ils souhaitent tous pouvoir venir le même jour. La gestion du planning va être délicate, mais la directrice va s'en occuper avec attention.
- Sur les 172 signatures de la pétition pour le maintien de Zébulon, 143 étaient valables. Sur cette base, 80 questionnaires ont été envoyés aux familles de la commune. Sur les 23 réponses, on peut signaler les cas suivants : deux bébés que Zébulon ne pourrait pas prendre en charge ; un enfant qui part à l'école ; 5 familles qui ont également effectué une inscription pour la crèche ; une famille qui ne paie pas aujourd'hui la garderie et dont l'enfant a été retiré de Zébulon (il n'y aura donc pas d'entrée en matière tant que la somme due n'aura pas été payée). Au final, il reste donc 14 demandes pour deux à quatre journées. Tout cela a été budgété et, avant de donner des réponses, les pétitionnaires seront reçues par l'exécutif pour leur faire part des conclusions. **Mme Zoller** doit dire que celles-ci ne sont pas à la hauteur de ce qu'on pourrait attendre pour ouvrir deux demi-journées.

**Mme Dugerdil** demande si l'exécutif a prévu de rencontrer uniquement les pétitionnaires ou si cette séance sera ouverte à tous.

**Mme Zoller** répond que l'exécutif recevra d'abord le comité des pétitionnaires. Les conclusions seront ensuite publiées dans le journal communal.

- Le projet Robin des Watts, consistant à travailler sur les économies d'énergie, a débuté avec les élèves de 7P. Il va se dérouler sur plusieurs demi-journées pour se terminer au mois de mai 2017. L'un des aspects est que les économies d'énergie réalisées au Nord permettront de financer des projets dans le Sud, en l'occurrence au Pérou, pour améliorer les conditions des enfants allant à l'école (installation de double vitrages, de chauffage, etc.). L'objectif est de trouver des économies d'énergie au sein des deux étages du château. Sur cette base, ils vont estimer un montant d'économies d'énergie qui figurera dans un rapport qui sera envoyé à la Mairie. À partir de là, l'idée est de consacrer l'argent économisé grâce aux économies d'énergie à ce projet dans le Sud. Une demande de subvention sera ainsi soumise à la commission « Sociale – Culture – Événements ». **Mme Zoller** trouverait également sympathique de présenter ce projet à la population en collaboration avec Terre Agir et Terre des hommes, notamment pour montrer le film réalisé et les ateliers effectués par les enfants. Cette proposition pourra être discutée en commission « Sociale – Culture – Événements ».

- Le IAM Challenge aura lieu le samedi 29 avril 2017. Le parcours fait 4,1 km et tournera entre la route du Mandement, la route de la Donzelle et la Corniche. Le Sprinter Club du Lignon va préparer un panneau d'information qui sera installé assez tôt au début de la Donzelle. Les viticulteurs seront également avertis de l'organisation de cette course. Patrick Duvernay a déjà été contacté et cette date ne lui pose pas de problème. Dès 8h30, le local des jeunes proposera à manger et, dès 12h30, l'APE organisera une pasta-party. L'APE tiendra également la buvette. Cela leur permettra d'amener des finances dans leurs caisses respectives.
- **Mme Zoller** remercie les jeunes qui se sont inscrits pour venir passer un moment avec l'exécutif et le Conseil municipal. Il faut savoir que 16 jeunes auront 18 ans en 2017, dont 7 sont présents ce soir. Cette action citoyenne sera prolongée le 20 février 2017 avec un repas avant de se rendre à la soirée citoyenne. Il reste encore une place si un conseiller municipal souhaite venir à cette soirée, Mme Dugerdil et Mme Hutin s'étant déjà inscrites.

**Mme Rivoire** participe volontiers à cette soirée.

- **Mme Zoller** note que tout le monde a constaté que la qualité de l'édition du mois de décembre 2016 de l'Écho du Château était catastrophique. Cela ne correspond en aucun cas au travail effectué par la commission, ni aux exigences que celle-ci s'est toujours données pour fournir un travail de qualité. **Mme Zoller** s'en excuse auprès du Conseil municipal. Des leçons ont été tirées de cette expérience et diverses solutions sont actuellement explorées afin que cela ne se reproduise pas. On a pu constater que le travail effectué par l'imprimeur a été catastrophique et ne correspondait pas du tout aux attentes.

**Mme Bovy** précise que la commune cherche un nouvel imprimeur.

- Lors de la séance du Conseil municipal de décembre 2016, la possibilité de faire une visite du Palais fédéral a été évoquée. **Mme Zoller** a eu l'occasion de discuter avec Robert Cramer hier et il est tout à fait partant. En fonction du nombre de personnes à venir, il donnera les avantages et les inconvénients d'organiser cette visite lors d'une séance parlementaire ou non. Parmi les inconvénients, il y a le fait qu'il ne sera pas tout le temps disponible et que certaines pièces ne seront pas accessibles. Par contre, un avantage est de voir comment s'effectue le travail parlementaire. **Mme Zoller** demande combien de conseillers municipaux sont partants pour une visite qui aurait lieu un samedi ou un dimanche et s'ils peuvent prendre congé au cas où la visite aurait lieu durant un jour de semaine.

**13 conseillers municipaux sont prêts à prendre congé en semaine pour effectuer cette visite.**

**Mme Zoller** discutera avec Robert Cramer pour pouvoir ensuite faire des propositions au Conseil municipal.

- **Mme Zoller** fait remarquer que, lorsqu'un e-mail est envoyé à 18 destinataires, il n'est pas nécessaire d'envoyer la réponse en copie aux 17 autres personnes.

**Mme Dugerdil** précise juste qu'il peut être intéressant pour le président des commissions d'avoir un retour de la part des différents commissaires.

- **M. Carrara** souhaite également la bonne année aux conseillers municipaux.
- **M. Carrara** a rencontré Mme Mottet, directrice de l'EMS. Elle invitera le Conseil municipal à l'inauguration qui aura lieu le vendredi 3 mars 2017 à 11h00. La visite ouverte à la population se déroulera le lendemain.
- **M. Carrara** remercie les conseillers municipaux pour le travail qu'ils ont fourni samedi dernier. Il y avait quand même 80 aînés inscrits plus la chorale. Il félicite également **Mme Bovy** pour

l'idée d'amener Sandra Alary pour son atelier d'arômes. Les gens étaient très contents de l'animation proposée.

- Une rencontre a eu lieu vendredi dernier, notamment avec **M. Duchêne**, au carrefour en face du restaurant de la Poste à La Plaine en raison des deux oppositions restantes pour le démarrage du projet. Les TPG estimaient que la hauteur du trottoir posait problème pour le passage du bus et ils s'inquiétaient de la disparition de la priorité de droite. Le représentant des TPG a fait ses remarques et c'était ensuite bon pour lui. Quant à la police, elle a mis en évidence un problème par rapport à un règlement. Elle a demandé la comptabilisation du nombre de véhicules et de gens qui passent, ce qui a un coût de Fr. 1'200.-. Cela aura lieu lundi de 6h00 à 22h00. Il y aura ensuite un retour de la part de la police pour dire si elle accepte ou non la demande de la commune.
- La Mairie a également reçu des remerciements pour les cadeaux de fin d'année aux aînés.
- La Mairie a été interpellée par plusieurs personnes pour savoir si elles étaient admises à l'IEPA. Elle a reçu une circulaire à ce sujet. Elle sera affichée et publiée dans le journal. **Mme Zoller** précise qu'il y a des 3 pièces dont le prix varie entre Fr. 1'100.- et Fr 1'450.- plus Fr. 100.- de charges. Il y a également des parkings à disposition pour Fr. 150.- par mois. Enfin, il reste encore une dizaine d'appartements à louer.
- Les responsables de chacun des tea-rooms, à Dardagny et à La Plaine, ont réussi à obtenir leur patente.
- **Mme Zoller** est allée visiter le local du GIAP et il n'y a effectivement pas d'odeur. Il faudra vérifier si cela perdure, notamment pendant les périodes plus chaudes.
- Il y a un souci à la salle polyvalente où il est arrivé que la température soit à 16° C et à 18° C dans l'ancien local de la jeunesse. Un premier devis a été demandé pour essayer de mieux isoler cette pièce et un deuxième devis sera peut-être demandé par la suite.

#### **4a. Rapport de la commission « communications » du 20 décembre 2016**

**Mme Bovy** indique que le délai de rédaction pour les articles du journal est fixé au 20 février 2017.

**Le rapport de la commission « communications » du 20 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.**

**Mme Jaquier** propose de libérer les jeunes qui assistent à la séance. Elle les remercie et leur souhaite tout de bon pour leur entrée dans la vie civique.

#### **4b. Rapport de la commission « bâtiments » du 17 janvier 2017**

**M. Vasey** note que le rapport est assez complet. L'élément qui a été soulevé est essentiellement un problème de fonctionnement entre l'exécutif et le délibératif suite à la décision d'aller de l'avant avec l'étude. Cela a été l'occasion de discussions assez franches et directes et cela a permis de mettre à plat diverses questions. **M. Vasey** répond volontiers aux questions que les conseillers municipaux pourraient avoir sur le stade. Il propose que **M. Carrara** parle de la séance qu'il a eue avec **M. Tanari**, mardi dernier.

**M. Carrara** indique que l'exécutif a pris en compte les remarques du Conseil municipal. Il a reçu **M. Tanari** et **M. Zumbach** pour écouter les souhaits de l'utilisateur du bâtiment. **M. Tanari** voulait également des explications sur le terrain et la taille de celui-ci. **M. Zumbach** a expliqué qu'il voulait que le terrain soit plus grand pour que les juniors D, qui jouent à 9, puissent jouer sur ce terrain. Pour le bâtiment, il demandait un WC handicapé, un vestiaire séparé avec une douche pour l'arbitre, une infirmerie qui pourrait également être utilisée pour les massages et

6 vestiaires. Par rapport au choix du nombre de douches, il faut tenir compte de l'augmentation du nombre d'équipes féminines.

Suite aux remarques des conseillers municipaux, des changements ont été demandés dans la composition du jury. **M. Carrara** note qu'il n'était pas marqué dans le rapport que M. Duchêne fera partie des membres du jury. Quant à **M. Carrara**, il sera président du jury. Le nombre de conseillers municipaux a également été augmenté à trois. Sur les conseils de M. Tanari qui souhaitait la présence d'un représentant du FC Donzelle, il a été proposé à M. Zumbach de participer au jury. Parmi les professionnels du jury, outre M. Tanari, **M. Duchêne** a suggéré qu'il y ait un membre de la CMNS et il y aura également un architecte professionnel. L'idée serait de demander à Olivier Favre, qui est également adjoint à la commune de Russin, d'y participer en tant que professionnel. Enfin, un ou une conseillère municipale supplémentaire participera également en permanence au jury, mais sans droit de vote. **M. Carrara** note qu'il faut déterminer la composition des représentants du Conseil municipal, si possible membres de la commission « Aménagement, Bâtiments et Emplacements ». Ensuite, il faudra fixer une réunion assez rapidement.

**M. Carrara** signale qu'il a également été souhaité que le jury désigne les bureaux. Trois bureaux avaient été contactés, mais aucune décision n'avait été prise avec eux. Le choix revient pleinement au jury.

**M. Carrara** annonce que le document qui sera modifié suite aux remarques de M. Zumbach sera remis 10 jours avant que le jury se réunisse afin qu'il puisse en prendre connaissance et faire ses remarques. Il faut bien faire attention que le jury devra se réunir un jour entier pour détailler ce que devront proposer les bureaux. Cela pourrait avoir lieu durant un jour de semaine.

**M. Vasey** précise que M. Carrara parle du cahier des charges et du règlement du concours. Ces documents ne seront toutefois pas transmis à l'ensemble du Conseil municipal. Maintenant, l'objectif de la séance annoncée par M. Carrara est de choisir quels membres de la commission « Aménagement, Bâtiments et Emplacements » représenteront la commune dans ce jury.

**M. Carrara** précise que M. Zumbach a fait remarquer qu'il serait préférable que les travaux se déroulent au mois de juin. Cela permettrait de faire en sorte que tous les matchs du premier tour se jouent à l'extérieur. Les matchs du deuxième tour, qui commence au mois de mars de l'année suivante, pourraient ensuite être joués au stade du Moulin. Par ailleurs, il faudra peut-être s'organiser pour mettre de l'eau et de l'électricité, voire un container, puisque le terrain restera utilisable pour les entraînements.

**M. Carrara** propose de fixer une séance le 7 ou 8 mars 2017 pour déterminer la composition du jury.

**M. Vasey** est d'avis que la commission se réunisse brièvement à la fin de la séance du Conseil municipal pour désigner les représentants du Conseil municipal.

**Mme Bovy** demande s'il y a encore le temps pour que la commission puisse proposer un bureau d'architecte.

**M. Carrara** pense que cela sera possible. Les 4 membres de la commission participant au jury pourront soumettre des propositions. **M. Carrara** souligne que, pour l'heure, aucun choix n'a été fait.

**M. Vasey** note que la démarche participative que l'on essaye de mettre en place, en prémices à tout travail sur la parcelle 614, est assez difficile à organiser. C'est d'ailleurs une procédure qui devient aujourd'hui nécessaire et parfois obligatoire dans beaucoup de processus de planification et d'urbanisme. La question est donc de savoir si le Conseil municipal est

d'accord sur le principe que M. Tanari fasse une proposition dans ce sens. Une fourchette de prix a ainsi été indiquée dans le rapport.

**Mme Dugerdil** constate que le coût va de Fr. 50'000.- à Fr. 100'000.-, soit du simple au double. Elle précise que, pour l'heure, le chiffre que la commission a entendu se rapproche davantage de Fr. 100'000.- que de Fr. 50'000.-.

**M. Vasey** explique la raison pour laquelle cette fourchette a été indiquée dans le rapport. Le lendemain de la séance de commission, il a rencontré un autre bureau et le maire d'une autre commune où ils ont fait un atelier participatif pour la réfection de leur plan de site dont le budget était entre Fr. 5'000.- et Fr. 10'000.-. Cela dépend donc vraiment de ce que la commune veut faire.

**Mme Dugerdil** note que M. Tanari a tout de même parlé du coût de Fr. 20'000.- ou Fr. 25'000.- pour l'atelier qui avait eu lieu à La Plaine.

**M. Duchêne** fait remarquer que cela ne posera pas de problème pour prendre dans les Fr. 300'000.- prévus au budget vu que cela concerne la parcelle 614.

**Mme Rivoire** imagine que le Conseil municipal peut aussi fixer le budget maximum qu'il entend allouer pour cet atelier.

**M. Vasey** répond que c'est possible. Cela étant, il pense qu'il faut d'abord savoir ce qu'il est possible de faire pour quel montant.

**Mme Bovy** précise que les chiffres présentés par la commission ne sortent pas de nulle part. M. Tanari a dit qu'il pouvait proposer un chiffrage beaucoup plus précis, mais cela demande du travail. La commission lui a donc dit que, sans l'aval du Conseil municipal, il ne fallait pas qu'il planche sur la question.

**Mme Zoller** souhaitait précisément savoir quel était le contenu de ces offres entre Fr. 50'000.- et Fr. 100'000.-. Elle remercie Mme Bovy qui lui a répondu par anticipation.

**M. Carrara** rappelle que, dans le planning préparé par M. Tanari, les Fr. 300'000.- concernaient l'étude et le lancement du concours.

**Le rapport de la commission « bâtiments » du 17 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.**

**Mme Dugerdil** relève qu'il y a eu des échanges, parfois avec quelques mots plus hauts que d'autres, et il va maintenant falloir plancher sur la parcelle 614. Elle aimerait savoir ce qu'il en est des différentes charges et responsabilités. Il faudrait notamment préciser ce qui doit être organisé par la commission, respectivement par l'exécutif.

**M. Duchêne** pense que, une fois la délibération prise par le Conseil municipal, c'est l'exécutif qui prend la main. Ce point sera toutefois vérifié avec la surveillance des communes.

**Mme Bovy** ne partage pas complètement l'avis de M. Duchêne. Le Conseil municipal vient de décider qu'il y aurait un atelier participatif. À partir de là, il faut savoir si cela doit être organisé par la commission ou par l'exécutif.

**M. Duchêne** note qu'aucune délibération n'a été prise pour l'heure. Ensuite, une fois qu'elle a été acceptée, c'est normalement à l'exécutif de s'en charger, mais il peut déléguer.

**Mme Bovy** comprend que, sur la base de ce qui vient d'être décidé, il va être demandé à M. Tanari de plancher sur le détail de cette démarche participative. La proposition sera ensuite soumise au Conseil municipal et, en cas d'acceptation, la commission travaillera sur l'organisation de celle-ci.

**M. Vasey** apporte un élément de réponse. La question soulevée par rapport au stade était la notion de concours et, lorsqu'il y a un concours, il y a des règles. Même s'il n'est pas basé sur la SIA 142, l'organe des architectes définissant exactement l'organisation des concours, l'idée est d'en reprendre un peu le principe. Dans ce cadre, c'est le jury qui est l'organe décisionnel. La Mairie peut engager le travail de base, mais il revient ensuite au jury de prendre un certain nombre de décisions, notamment de valider le cahier des charges. Ensuite, lorsqu'il y a un crédit de construction voté, le suivi est peut-être fait par l'exécutif pour les petits objets. Cela étant, pour les réalisations plus importantes, il y a généralement une commission de construction composée de délégués du délibératif et de l'exécutif. Ensuite, celle-ci peut se réunir pour des choix relativement importants, par exemple pour se déterminer entre une patageoire et une piscine.

**Mme Jaquier** demande si le système du jury pourrait également s'appliquer à la parcelle 614.

**M. Vasey** estime qu'il faudra reprendre attentivement le chiffre de Fr. 300'000.- qui a été avancé. Pour lui, cela comprend l'organisation du concours, y compris un jury et les prix (facilement une centaine de milliers de francs). Le rythme sur la parcelle 614 a été quelque peu ralenti vu la priorité mise sur le stade, mais c'est bien un jury qui était prévu vu l'envergure du projet.

**M. Carrara** relève que la séance de commission était effectivement animée, mais tout s'est déroulé avec politesse. Même si tout le monde n'était pas toujours d'accord, tout le monde a pu s'exprimer.

**M. Duchêne** demande si la commission veut que l'exécutif réponde par écrit à sa lettre.

**M. Vasey** note que cela devrait suffire avec les éléments figurant au procès-verbal.

## **5. Résolution : Auberge de Dardagny**

*Ce point de l'ordre du jour est traité à huis clos.*

Mme Jaquier indique, après la levée du huis clos, que la résolution est retirée.

## **6. Délibérations**

### **6a. Crédit d'étude pour la réfection du stade du Moulin de La Plaine**

**Mme Hutin** a l'impression qu'il s'agit plutôt d'une reconstruction que d'une rénovation. Elle aimerait savoir si cette formulation pourrait être problématique.

**Mme Bovy** estime que le titre induit un peu en erreur. Il ne s'agit pas de la rénovation du stade, mais de la reconstruction d'un bâtiment. **Mme Bovy** se demande s'il ne serait pas possible de parler plutôt de la rénovation du bâtiment et du stade de La Plaine.

**M. Wyss** indique que le texte peut être modifié si nécessaire.

**M. Carrara** fait remarquer qu'un bureau d'études pourrait aussi proposer de garder les murs du bâtiment. Cela dépendra des propositions qui seront faites. Il pense qu'on peut laisser le terme de rénovation.

**M. Vasey** reconnaît que le terme choisi n'est peut-être pas le meilleur. Cela étant, s'agissant d'un concours, un des concurrents pourrait effectivement proposer de conserver toute ou partie du bâtiment.

**Mme Jaquier** note que la formulation sera donc conservée.

**M. Duchêne** rappelle que ce qui est important pour la surveillance des communes c'est la partie de la délibération qui porte sur la décision elle-même.

**Mme Bovy** demande que la formulation retenue soit « la rénovation du bâtiment et du stade de La Plaine ».

**M. Duchêne** fait remarquer que parler du stade comprend également le bâtiment. Il propose donc de conserver la formulation. Il ne faut pas non plus oublier que la délibération porte sur un crédit d'études. Le titre pourra ensuite être différent dans la délibération qui décidera de la réalisation des travaux.

#### Délibération

Vu la volonté de la commune de Dardagny de rénover le stade du Moulin devenu vétuste ;

vu le rapport de la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » du 29 novembre 2016 dans lequel il est proposé de procéder à un concours sur invitation limitée à 3 participants ;

conformément à l'art. 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire ;

Le conseil municipal

#### **DECIDE**

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

1. De procéder à une étude pour la rénovation du stade du Moulin de La Plaine par un concours sur invitation limitée ;
2. d'ouvrir au Maire un crédit de Fr. 50'000,- destiné à cette étude ;
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
4. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;
5. en cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année de son abandon ;
6. d'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements du crédit de son choix, à concurrence de Fr. 50'000,- afin de permettre l'exécution de cette étude.

#### **6b. Cautionnement solidaire pour la crèche de La Plaine**

**Mme Jaquier** constate que la garantie bancaire représente 3 mois de loyer, soit Fr. 13'110.-. Elle aimerait savoir si Russin doit aussi payer Fr. 13'100.-.

**Mme Zoller** précise que ce montant correspond au montant total de la garantie bancaire. Les deux communes se portent caution de ce montant.



Délibération

Vu l'ouverture à La Plaine dès la rentrée scolaire 2017 de la nouvelle crèche l'Ô Vive du Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;

Vu l'obligation au Groupement intercommunal de déposer une garantie bancaire représentant trois mois de loyer pour les locaux de la crèche, soit un montant total de Fr. 13'110,- ;

Vu la volonté du Conseil municipal de Dardagny d'éviter au Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse de Dardagny et Russin de devoir bloquer ce montant sur un compte bancaire ;

Vu l'article 30, al. 1, lettre g) et h) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal

**DECIDE**

A l'unanimité, soit par 14 voix pour

- 1) D'autoriser le Maire à se porter garant, au nom de la commune de Dardagny, pour un cautionnement solidaire avec la commune de Russin de la garantie bancaire des locaux de la future crèche de La Plaine représentant trois mois de loyer pour un montant total de Fr. 13'110,-.
- 2) D'indiquer ce cautionnement au pied du bilan de la commune.
- 3) De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par la commune de Russin.

### **6c. Modification des statuts du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin**

**Mme Jaquier** note que la délibération vise à supprimer la référence à l'inscription au registre du commerce.

**Mme Zoller** explique qu'il a fallu présenter les statuts pour l'ouverture du compte et la banque a demandé l'inscription au registre du commerce. Celui-ci n'a toutefois pas su où mettre un groupement. M. Zuber de la surveillance des communes a ensuite été consulté et il a dit que cela pouvait être enlevé des statuts. Cela permettra de se présenter à la banque en conformité avec les statuts.

Délibération

Vu la délibération du 12 octobre 2015 prise par le Conseil municipal de Dardagny pour la création du Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des Communes de Dardagny et Russin et de l'acceptation de ses statuts ;

Vu l'article 1, al. 2, desdits statuts stipulant que le Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des Communes de Dardagny et Russin est inscrit au registre du commerce ;

Vu la non-nécessité du groupement de devoir s'inscrire au registre du commerce ;

Vu l'article 30, al. 1, lettre u) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal

## D E C I D E

A l'unanimité, soit par 14 voix pour

- 1) D'accepter la modification de l'article 1, al. 2 des statuts du Groupement intercommunal de la jeunesse des Communes de Dardagny et Russin, comme suit ;

### Art. 1) Constitution et dénomination

Teneur actuelle (vote du 12  
Octobre 2015) :

Alinéa 2 :  
Le groupement est inscrit au registre  
du commerce

Nouvelle teneur :

Alinéa 2 :  
Alinéa abrogé

- 2) De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par la commune de Russin.

## **7. Organisation du concours d'architecture pour la réfection du stade du Moulin**

**M. Vasey** note que cet objet a été traité au point 4.

## **8. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG**

**Mme Jaquier** rappelle que le Conseil municipal peut s'opposer à la décision de l'ACG. Il faut toutefois un refus de deux tiers de communes pour que la décision soit annulée.

**M. Duchêne** explique que la décision de verser une subvention d'investissement à la reconstruction du Théâtre de Carouge part du principe qu'il s'agit d'un théâtre renommé qui a vu passer des acteurs et metteurs en scène comme François Simon. Concernant le curling des Trois-Chêne, ils ont eu des soucis en raison de la faillite de l'entreprise qui a fait certaines rénovations. L'ACG a donc décidé de verser une subvention d'investissement. Il est clair que la participation des communes des Trois-Chêne est nettement plus importante.

**La décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 200'000.-- à la construction de la nouvelle Halle de curling est acceptée à l'unanimité moins une abstention.**

**La décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 7'000'000.-- à la reconstruction du Théâtre de Carouge est acceptée à l'unanimité, moins 1 voix contre et une abstention.**

## **9. Point de situation sur les dossiers en cours**

- **M. Carrara** signale que la ligne P a eu quelques ratés, notamment à cause de la neige. Il y a également eu des remarques sur le fait que le bus arrive parfois quelques minutes après le départ du train. La Mairie dit aux gens d'adresser leurs remarques directement aux TPG.

**M. Wyss** confirme que la Mairie a reçu quelques coups de téléphone ou de lettres. On leur demande d'adresser leurs doléances aux TPG avec copie à la Mairie.

**M. Duchêne** note que cela relève d'abord de la responsabilité des TPG. Un premier bilan sera certainement fait à l'automne, mais rien ne devrait changer fondamentalement d'ici là.

- **Mme Jaquier** se réjouit que l'ancien local du GIAP à La Plaine ne sente plus mauvais.
- **Mme Jaquier** signale que tout le monde est invité à participer à la taille du verger communal ce dimanche à partir de 9h00. Il faut espérer qu'il ne fasse pas mauvais temps.

**Mme Zoller** a confirmé à Didier Ramu la mise en place des tables et des bancs. Il lui semble que Mme Jaquier s'était proposée pour accueillir les gens au cas où il faudrait leur annoncer que la taille est annulée.

**Mme Jaquier** confirme qu'elle sera présente pour leur annoncer l'annulation en cas de mauvais temps.

- **Mme Dugerdil** rappelle que le Conseil municipal doit encore fixer la date de son voyage de fin de législature. Elle aimerait savoir si les conseillers municipaux ont besoin de davantage de temps pour y réfléchir.

**Mme Jaquier** ajoute que les deux périodes proposées sont Pentecôte 2019 ou l'Ascension 2019.

**M. Duchêne** signale que l'exécutif ne disposera pas des dates pour le voyage des maires de sitôt.

**Mme Ramu** annonce déjà qu'elle ne participera pas au voyage pour des raisons personnelles. Elle souhaiterait donc récupérer ses jetons de présence. Elle rappelle que, lors de la séance du mois de septembre, il a été décidé que les jetons de présence seraient retournés aux conseillers municipaux se désistant assez vite avant l'organisation du voyage.

**Mme Jaquier** demande si d'autres commissaires ont prévu de ne pas venir. Elle note que c'est le cas de Mme Ramu et M. Monnard.

**La proposition de Pentecôte 2019 est soutenue par 13 voix et celle de l'Ascension 2019 par personne.**

**Mme Jaquier** rappelle que les conjoints sont les bienvenus, mais que le voyage sera à leur charge.

## **10. Propositions individuelles**

- **Mme Hutin** indique que la commission Accueil se réunira le 6 février 2017 à 20h00.
- **Mme Hutin** signale qu'une famille afghane est arrivée sur la commune pendant les vacances. Une séance, à laquelle ont été invités les membres de la commission accueil, est prévue pour les habitants le 1<sup>er</sup> février 2017. **Mme Hutin** précise qu'un enfant va à l'école à La Plaine et l'autre à Russin.
- **M. Vasey** demande quand aura lieu la première séance du jury.

**M. Carrara** propose la date du 8 mars 2017

- **Mme Ramu** signale que les places pour les samedis à la neige se remplissent très vite pour ceux qui souhaiteraient y participer.

- **Mme Pythoud** demande si les nouveaux arrivants bénéficient aussi des paniers du cœur.

**Mme Hutin** explique que tout s'est fait assez rapidement. La commission est en contact avec le conseil de paroisse qui s'occupe de leur accueil. Le 6 février 2017, la commission va regarder quelles sont les synergies possibles.

- **Mme Hutin** fait savoir que Nadya a commencé à aller aider aux cuisines scolaires. Apparemment, elle était ravie de le faire et sa fille encore plus.
- **Mme Jaquier** remercie Mme Bovy qui s'est occupée du suivi des paniers du cœur pendant son absence. Elle signale également que deux nouvelles personnes vont entrer dans le circuit.

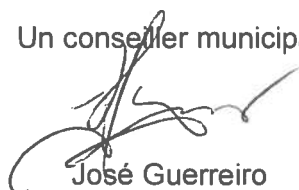
**Mme Jaquier** lève la séance à 22h10.

La présidente



Marie-Pierre Jaquier

Un conseiller municipal



José Guerreiro

Le secrétaire



Roger Wyss